

Autonomie des régions

Passer de l'État-providence centralisé à un État des régions efficace, responsable et enraciné dans le territoire



Contexte

L'État québécois est à bout de souffle.

Les coûts explosent. Les services ralentissent. Les régions se dévitalisent. La bureaucratie s'alourdit. Les finances publiques sont sous pression. Les citoyens et les entreprises québécoises portent déjà l'un des fardeaux fiscaux les plus élevés en Amérique du Nord.

Depuis trop longtemps, le Québec est gouverné comme si les meilleures décisions devaient toujours être prises par l'État central, par les ministères, les fonctionnaires et les sociétés d'État du Québec.

Un modèle obsolète : l'État-providence, le modèle bureaucratique du Québec, ce modèle centralisateur qui prétend répartir la richesse équitablement, ne fonctionne plus.



Il ralentit les projets. Il multiplie les programmes. Il impose des règles mur à mur à des réalités qui sont pourtant très différentes d'une région à l'autre. Il oblige les municipalités, les MRC et les organismes locaux à consacrer trop de temps à remplir des formulaires, à attendre des autorisations et à se conformer à des programmes décidés loin du terrain. Cette lourdeur entraîne aussi des frais et des charges administratives toujours plus élevés.

Le financement provincial des municipalités se fait par plus de 200 programmes d'aide financière qui attribuent le financement par projet et qui mobilisent d'importantes ressources en reddition de comptes. De plus, ces programmes sont modifiés régulièrement, ce qui augmente l'imprévisibilité.

L'urgence d'un changement de paradigme

Pendant ce temps, les besoins sont urgents : routes locales, aqueducs, égouts, logements, infrastructures sportives et culturelles, développement économique, occupation du territoire, adaptation aux réalités agricoles, soutien aux communautés ressources, services de proximité et vitalité des villages.

Le PCQ croit qu'il faut changer de logique. Changer de paradigme.

Tout comme le Québec doit obtenir plus d'autonomie dans le Canada, les régions doivent obtenir plus d'autonomie à l'intérieur du Québec. Et tout comme le Québec ne veut pas se faire imposer des décisions par Ottawa, les régions ne devraient pas se faire imposer des solutions mur à mur par Québec.

Les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité, mais cette reconnaissance demeure trop souvent théorique. Dans les faits, elles assument de plus en plus de responsabilités sans toujours avoir les pouvoirs, les revenus prévisibles et la marge de manœuvre nécessaires pour agir efficacement.

Mais la réponse ne doit pas être d'augmenter encore les taxes et les impôts.
La réponse, c'est de revoir et moderniser le modèle québécois.

Le Québec ne peut plus se contenter d'un État qui compense les régions après coup. Il doit bâtir un État qui leur fait confiance dès le départ, qui régionalise par défaut en visant une réduction de la taille de l'État, et qui diminue les coûts associés à une gestion trop centralisée. Le Québec doit adopter une posture pro-croissance dans tous les aspects de sa gouvernance. Les territoires doivent pouvoir participer pleinement à la prospérité du Québec. On ne peut pas simplement se contenter de vouloir éliminer la bureaucratie ou d'injecter davantage d'argent dans les mêmes structures. Il faut réinventer le modèle.

Dans les années 1970 et 1980, l'État-providence a joué un rôle important dans le développement des régions, notamment dans les infrastructures, les routes, la santé et l'éducation. Mais le temps est venu de changer de paradigme. Il faut passer d'un État-providence centralisé à un Québec des régions, si l'on veut éviter que le modèle actuel mène à l'affaiblissement, voire à la fermeture, de dizaines de villages.

Le PCQ propose donc de passer de l'État-providence centralisé à un véritable État des régions : un État plus petit, plus efficace, plus responsable et plus près des citoyens.

Notre vision et nos principes

Notre vision

Un État des régions, c'est un État qui cesse de tout décider à partir de Québec (ou de Montréal). C'est un État qui fixe les grandes orientations nationales, protège certains standards communs et exige une reddition de comptes claire, mais qui donne aux régions, aux MRC, aux municipalités et aux acteurs locaux le pouvoir de décider, de prioriser et de livrer les résultats.

Un État des régions, c'est :

- ✓ moins de lourdeur administrative.
- ✓ moins de dédoublements.
- ✓ moins de formulaires et de reddition de comptes.
- ✓ moins de délais.
- ✓ moins de gaspillage.
- ✓ plus de décisions locales.
- ✓ plus de confiance.
- ✓ de meilleurs résultats.
- ✓ la modernisation du modèle québécois.

Le PCQ croit que personne n'est mieux placé pour prendre une décision que ceux qui vivront eux-mêmes les effets de cette décision.

C'est le principe de subsidiarité : ce qui peut être décidé localement doit l'être localement.

Le gouvernement ne doit prendre en charge que les tâches que les régions sont incapables d'accomplir seules.

Nos principes

1. La subsidiarité

Les décisions doivent être prises le plus près possible des citoyens. Québec doit arrêter de gérer mur à mur des réalités qui varient profondément d'une région à l'autre. Les priorités en logement, en transport, en immigration, en développement économique, en ressources naturelles, en énergie, en agriculture ou en infrastructures ne sont pas les mêmes à Montréal, à Rimouski, en Abitibi, sur la Côte-Nord, en Gaspésie, dans la Capitale-Nationale, dans une petite MRC rurale ou dans une région ressource. Les régions doivent pouvoir adapter les moyens à leur réalité.

2. L'efficacité

Chaque transfert de pouvoir doit améliorer les services, réduire les délais ou permettre une meilleure utilisation de l'argent public. La décentralisation ne doit pas servir à déplacer la bureaucratie. Elle doit servir à la réduire. Le Québec n'a pas besoin d'un État plus gros. Il a besoin d'un État plus efficace.

3. La capacité de payer

Les citoyens sont déjà surtaxés. La réponse aux pressions municipales ne doit pas être une nouvelle facture pour les contribuables. Elle doit être une réforme du fonctionnement de l'État. C'est à l'État de se serrer la ceinture, pas aux citoyens. Le PCQ veut réduire le gaspillage, abolir les dédoublements inutiles et remplacer les programmes destinés aux municipalités par des transferts plus directs, plus prévisibles et moins bureaucratiques vers les régions.

4. La reconnaissance réelle des gouvernements de proximité

Les municipalités sont les gouvernements les plus près des citoyens. Elles connaissent les besoins du terrain : les quartiers, les villages, les routes locales, l'eau potable, les eaux usées, le logement, les loisirs, la sécurité publique et les infrastructures.

Reconnaître réellement les municipalités comme gouvernements de proximité, ce n'est pas leur transférer des problèmes. C'est leur donner des pouvoirs et des ressources réels, des responsabilités claires, des revenus prévisibles et le respect de leur autonomie.



Charlevoix, Québec

Le PCQ s'engage à

1. Créer des tables régionales décisionnelles

Le PCQ mettra en place des tables régionales décisionnelles, en s'appuyant sur les tables des préfets et les structures régionales existantes. Ces tables régionales décisionnelles auront pour rôle de déterminer les priorités régionales et d'allouer certaines enveloppes transférées par Québec. Elles constitueront des instances décisionnelles efficaces, imputables et enracinées dans le territoire.

Elles pourront intervenir dans plusieurs dossiers, notamment :

- ✓ les infrastructures régionales (sportives, culturelles, etc.).
- ✓ le développement économique.
- ✓ l'immigration régionale.
- ✓ l'occupation du territoire.
- ✓ les ressources naturelles.
- ✓ les priorités locales d'investissement.
- ✓ certains fonds dont les programmes sont actuellement gérés par les ministères sectoriels.

Les ministres responsables des régions auront aussi un rôle réel dans cette instance de gouvernance régionale. Ils ne doivent plus seulement annoncer des programmes décidés ailleurs. Ils doivent avoir des responsabilités claires, des pouvoirs réels et un mandat formel de coordination interministérielle dans leur territoire. Un ministre régional ne doit pas être seulement le porte-parole de Québec en région. Il doit être la voix de sa région à Québec et avoir les pouvoirs d'agir sur le territoire dont il est responsable. Il devra s'assurer que les décisions gouvernementales tiennent compte des réalités régionales, que les ministères travaillent ensemble et que les priorités locales sont portées efficacement au gouvernement. Il devra aussi collaborer directement avec les tables régionales décisionnelles. L'objectif est de rendre le gouvernement imputable devant les régions.



2. Tenir un sommet du monde municipal et régional

Le PCQ proposera la tenue d'un sommet du monde municipal et régional avec l'UMQ, la FQM, les municipalités, les MRC et les tables des préfets. Ce sommet aura un mandat clair : revoir le partage des pouvoirs, des responsabilités et des revenus entre Québec et les gouvernements de proximité. Il devra aussi mener à un véritable plan pour les régions.

Ce sommet devra répondre à quatre questions :

- ✓ Quels pouvoirs doivent quitter l'État central ou les sociétés d'État pour être exercés plus près du terrain?
- ✓ Quels sont les dédoublements administratifs à éliminer?
- ✓ Quels mécanismes de reddition de comptes permettront de garantir des résultats concrets, à moindre coût pour les citoyens?
- ✓ Quels changements législatifs et réglementaires seront nécessaires?

Deux principes feront partie de l'assise du sommet : plus jamais de nouvelles responsabilités sans les moyens financiers nécessaires pour les exercer, et plus jamais de nouvelles structures sans preuve qu'elles améliorent réellement les services.

3. Offrir plus de flexibilité dans le regroupement des municipalités

Le PCQ veut donner plus de liberté aux communautés locales dans leur organisation municipale. Les fusions forcées ont laissé des cicatrices dans plusieurs régions du Québec. À l'inverse, certaines municipalités pourraient souhaiter se regrouper pour obtenir plus de poids, plus de services ou plus de capacité d'action. Notre approche sera fondée sur la liberté locale et la décision démocratique.

Nous voulons faciliter les regroupements volontaires, prévoir des budgets de transition lorsque nécessaire et permettre aux citoyens de se prononcer lorsque l'organisation municipale ne correspond plus à leur réalité. Le but n'est pas d'imposer une carte municipale depuis Québec. Le but est de permettre aux communautés de s'organiser intelligemment. L'idée est simple : lorsque des municipalités voisines partagent une même communauté d'appartenance, des services communs, des enjeux économiques ou territoriaux semblables, elles devraient pouvoir se regrouper et se voir attribuer les pouvoirs actuellement exercés par les MRC.

Une entité issue d'un regroupement volontaire pourrait ainsi, si elle respecte des critères à déterminer, obtenir un statut élargi et exercer davantage de responsabilités.

Le principe est clair : les MRC ne doivent pas exister seulement parce qu'une loi le décide. Elles doivent correspondre à de vrais besoins, à de vraies communautés et à une gouvernance utile. Les municipalités qui veulent unir leurs forces doivent pouvoir le faire. Celles qui veulent conserver leur autonomie locale doivent aussi être respectées. De même, si des communautés croient qu'elles seraient mieux servies sans appartenir à leur ville ou à leur MRC actuelle, la défusion devrait également être possible sans entrave.

4. Partager régionalement les redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles

Les régions qui accueillent le développement des ressources naturelles et énergétiques doivent participer davantage aux décisions et recevoir une part plus importante des retombées. Pendant trop longtemps, les richesses ont été extraites ou développées dans les territoires pendant que les décisions et les revenus remontaient vers Québec. Cela doit changer.

Le PCQ proposera un nouveau mode de redistribution régionale des retombées liées aux ressources naturelles et énergétiques : forêt, mines, hydroélectricité, éolien, biomasse, gaz naturel, minéraux critiques et ressources stratégiques. Une part significative des redevances et revenus devra retourner dans les régions qui accueillent le développement.

Cette redistribution permettra d'augmenter la désirabilité des activités économiques liées aux ressources naturelles et visera à corriger le déséquilibre vécu par les régions ressources, notamment celles qui contribuent fortement à la richesse collective tout en assumant des pressions importantes sur leurs infrastructures, leur logement, leurs services municipaux et leur capacité d'accueil. Les régions ressources ne doivent plus seulement porter les impacts : elles doivent recevoir une juste part des bénéfices. Le PCQ veut également accélérer les projets en ressources naturelles et énergétiques avec les communautés. Le Québec possède des ressources stratégiques, mais trop de projets restent bloqués par les délais, les silos administratifs et l'incertitude réglementaire.



Développer nos ressources plus efficacement, plus rapidement et avec une meilleure acceptabilité sociale signifie :

- ✓ une meilleure participation des MRC et des municipalités aux décisions territoriales.
- ✓ des processus d'autorisation plus prévisibles.
- ✓ une consultation locale plus structurée.
- ✓ des retombées économiques visibles pour les communautés.
- ✓ une part régionale des revenus liés aux ressources.
- ✓ un meilleur équilibre entre développement économique, sécurité énergétique, environnement et acceptabilité sociale.

Le Québec ne peut pas prétendre réussir sa transition économique et énergétique tout en bloquant constamment les projets dont il a besoin. Il faut développer nos ressources avec rigueur, avec respect, mais aussi avec courage. Le PCQ s'engage aussi à revoir le régime forestier et à déposer une réforme qui mettra les régions au cœur des décisions dès la première année.



Baie-Saint-Paul

| Le PCQ s'engage à

5. Régionaliser l'immigration

Le Québec a besoin d'immigration, mais il a surtout besoin d'une immigration mieux répartie, mieux intégrée et mieux arrimée aux réalités du terrain. Les régions doivent participer aux décisions en matière d'immigration.

Chaque région doit pouvoir établir ses besoins, sa capacité d'accueil et ses priorités d'intégration avec les municipalités, les MRC, les employeurs, les établissements d'enseignement, les organismes communautaires, les services de francisation et les partenaires du logement.

L'immigration ne doit pas être seulement une cible statistique. Elle doit être un projet d'intégration réussi, porté par les communautés qui accueillent.

6. Inscrire l'autonomie des régions dans une future constitution québécoise

Le PCQ propose de doter le Québec d'une constitution québécoise rassembleuse. Cette constitution devrait reconnaître non seulement l'autonomie du Québec dans ses champs de compétence, mais aussi le rôle essentiel des régions, des municipalités et des MRC comme gouvernements de proximité. Le Québec ne sera véritablement fort que s'il est solide de l'intérieur.

Reconnaître l'autonomie des régions, c'est reconnaître que la nation québécoise ne se résume pas à son gouvernement central. Elle vit aussi dans ses villages, ses villes, ses MRC, ses territoires agricoles, ses régions ressources, ses communautés côtières, ses milieux forestiers, ses quartiers et ses municipalités.



Conclusion

Passer de l'État-providence centralisé à l'État des régions, c'est choisir un Québec qui fait confiance à son monde. C'est choisir des décisions plus près des citoyens. Des projets qui avancent plus vite. Des services plus efficaces. Des régions qui ont enfin les moyens de leurs ambitions. C'est choisir moins de programmes mur à mur et plus de pouvoir réel sur le terrain.

C'est choisir un Québec où nos forêts, nos mines, notre énergie, notre gaz naturel et nos ressources stratégiques servent aussi les territoires qui les portent ; où l'immigration réussit dans les communautés d'accueil ; où les municipalités sont enfin traitées comme de vrais gouvernements de proximité ; et où l'argent public suit les priorités du terrain plutôt que les réflexes de la bureaucratie.

Redonner le pouvoir aux régions, c'est obtenir de meilleurs résultats pour les citoyens.



